

LES MEDIAS ET LEURS DIRIGEANTS**Distribution de la presse : semaine cruciale pour Presstalis et, au-delà, pour la filière**

Les tout prochains jours sont décisifs pour Presstalis et plus généralement pour la filière. Cette semaine a été jalonnée de plusieurs étapes importantes. A commencer par la présentation aux pouvoirs publics par la présidente-directrice générale de Presstalis, Mme Michèle BENBUNAN, de son plan de transformation de la messagerie.

Pour sa part, M. Gérard RAMEIX, missionné par le gouvernement sur l'avenir de la distribution de la presse, a été reçu mercredi par Mme Françoise NYSSSEN, ministre de la Culture, pour évoquer les conclusions de son rapport qu'il avait remis avant Noël aux ministres concernés, à savoir, outre Mme NYSSSEN, M. Gérald DARMANIN, ministre de l'Action et des Comptes publics, et M. Bruno LE MAIRE, ministre de l'Economie et des Finances. Rapport qui, selon nos informations, ne serait pas rendu public. Comme l'a indiqué le Figaro, ces derniers lui ont demandé de prolonger sa mission pendant les trois prochains mois. Notons que les travaux confiés à l'ancien directeur de cabinet de Mme NYSSSEN, M. Marc SCHWARTZ, s'inscrivent dans cette même mission. Il ne s'agit pas de mener deux missions en parallèle, mais plutôt comme l'a souhaité la ministre, d'approfondir certaines pistes, et en particulier celles des évolutions souhaitables de la loi du 2 avril 1947, dit "loi Bichet". On peut penser à la régulation. Mais peut-être la réflexion ira-t-elle plus loin s'agissant du système coopératif lui-même. Pour l'heure, rien n'a filtré et la lettre de mission n'est pas connue.

Enfin, dernière étape selon nos informations en cette fin de semaine, la messagerie doit se rendre au Tribunal de commerce de Paris, ce vendredi, afin de faire un point sur sa situation dans le cadre de la procédure de conciliation ouverte le 4 décembre dernier. Logiquement, la présidente de Presstalis ayant affiné son plan de réforme, ce sera l'occasion d'en détailler les contours, mais également de voir les mesures nécessaires afin d'assurer le financement adéquat tant à court terme, la situation de la trésorerie devant être particulièrement tendue en cette fin janvier, qu'à moyen terme.

Les orientations retenues par la messagerie devraient être prochainement dévoilées. Une réunion d'information des éditeurs de la Coopérative de distribution des magazines (CDM) est d'ailleurs fixée au 23 janvier prochain. Selon nos informations, l'axe stratégique que défendrait Mme BENBUNAN, en accord avec le conseil d'administration de Presstalis, serait de recentrer l'activité de la messagerie sur le redéveloppement de la commercialité et vers le niveau 3 des diffuseurs.

Dans cette optique, le niveau 2 des dépôts de presse aurait vocation à être cédé. Pour mémoire, Presstalis détient, à cet échelon, 100 % de la SAD (14 mandats de dépositaires) et des dépôts Soprocom (12 mandats de dépositaires), ainsi qu'un dépôt sur la zone de Monaco. En effet, cette activité est susceptible d'intéresser des logisticiens dont c'est le cœur de métier. A l'image de Géodis, principale entité au sein du pôle SNCF Logistics et filiale du groupe ferroviaire, avec laquelle la messagerie a contractualisé dès 2010 (cf. CP du 14/04/2010). Presstalis avait alors signé un contrat pour 6 ans, renouvelé depuis lors, pour la création d'une plateforme logistique. Basée à Bonneuil (Val-de-Marne), une partie de l'activité a depuis été transférée sur le site de Florange (Lorraine), également opéré par Géodis.

Ce maillon de la distribution peut également intéresser des dépositaires indépendants – pour l'heure au nombre de 35, 21 d'entre eux faisant partie du groupement Alliance (voir infra) - qui pourraient ainsi étendre leur zone de couverture et conforter leur activité, tout en leur permettant d'agréger les flux presse avec ceux d'autres produits.

Notons que trois autres dépôts – Croissy, Villabé et Poitiers - sont détenus majoritairement par les Messageries lyonnaises de presse (MLP).

Le réseau Alliance propose d'acheter les dépôts Presstalis pour créer un niveau 2 (dépositaires) composé de dépôts indépendants

Dans un communiqué diffusé hier, le Groupement Coopératif Alliance Distribution - groupement coopératif de 21 dépositaires de presse, initialement soutenu par les MLP et aujourd'hui indépendant financièrement et juridiquement de la messagerie – a proposé hier de racheter les dépôts SAD et Soprocom, "au vu de la situation financière critique du Groupe Presstalis".

Selon Alliance, que préside M. Stéphane LACHAU et dont le vice-président est M. Vincent ANDRIEUX, cette solution d'un niveau 2 composé de dépôts indépendants "offrirait ainsi de nouvelles perspectives sur trois problématiques actuelles". Le groupement juge que "les risques financiers et opérationnels seraient ainsi répartis sur plusieurs entreprises privées" alors qu'aujourd'hui "le risque systémique (est) lié à la présence prépondérante d'un acteur sur le niveau 2". Plus souple, un tel dispositif serait mieux à même de s'adapter dans un contexte baissier. En outre, "les dépôts indépendants étant rémunérés ad valorem, ils sont en mesure de s'adapter à la baisse des volumes sans en faire supporter le coût aux éditeurs", relève le communiqué. Alliance estime également que le système de distribution évolue "vers un modèle d'entrepreneurs locaux, dont les engagements sont le développement d'un réseau de diffuseurs performant et l'optimisation des ventes des titres" alliant "qualité de service" et "coûts compétitifs". Enfin, cette solution permettrait le "maintien de 2 acteurs sur le niveau 1 (messageries)", à savoir Presstalis et les MLP.

Les dépôts Alliance indiquent qu'ils ont déjà à leur actif "les rattachements réussis de plusieurs dépôts Presstalis : SAD de Caen et Reims, dépôts Soprocom de Bernay, Chalon-sur-Saône, Perpignan, Narbonne, Soissons et Saint-Gervais". Ils rappellent que, sans bénéficier d'aucune subvention de l'Etat, ils "ont traversé au cours de ces dernières années plusieurs restructurations tout en assurant un service de distribution de la presse performant et de qualité".

"Un niveau 2 composé de dépôts indépendants serait la garantie d'un modèle pérenne et performant qui a su faire ses preuves depuis de nombreuses années dans un cadre de marché baissier et de restructuration permanente du niveau 1", conclut le groupement.

Les MLP sont déterminées à participer à toute solution concernant le réseau de distribution qui est "le bien commun de toute la filière"

C'est au demeurant la solution que défendent les Messageries lyonnaises de presse (MLP) qui privilégient le maintien d'un tel réseau indépendant. Dans un communiqué publié de son côté, le conseil d'administration de la coopérative, que préside M. José FERREIRA, a rappelé de façon liminaire que "MLP n'a aucune responsabilité dans la situation financière délicate de Presstalis". "Notre coopérative a toujours soutenu le principe de concurrence et ne souhaite la disparition d'aucun acteur de la filière", explique la messagerie qui dit considérer "que la résolution des problèmes que rencontre Presstalis est du ressort de son Conseil d'Administration, de ses coopératives, de ses éditeurs et, le cas échéant, des pouvoirs publics".

En revanche, MLP tient à "affirmer sa détermination à participer à toute solution concernant le réseau de distribution qui est le bien commun de toute la filière". "Désormais, tous les acteurs s'accordent sur le diagnostic opérationnel et financier, mais il reste encore à mener, ensemble, une vraie réflexion pour redéfinir les missions et l'organisation des dépositaires", selon la messagerie.

Elle estime que "l'intégration de tiers logisticiens qui entraîne une hybridation entre la mission des messageries et celle des dépositaires est la grande cause des difficultés actuelles de la filière". Suite à ces retours d'expériences, dans sa contribution à la mission de M. Gérard RAMEIX, MLP a proposé "une organisation de la distribution qui permettra à la filière d'être résiliente à l'attrition du marché". "Nous devons absolument diminuer, et de façon drastique, ce risque systémique auquel nous sommes aujourd'hui confrontés", affirme MLP.

La position de la messagerie rejoint ainsi dans son principe la proposition des Groupement Coopératif Alliance Distribution Alliance. "Notre expérience et nos travaux montrent qu'une organisation reposant sur un niveau 2 (dépositaires) indépendant est, structurellement, triplement vertueuse. Elle permet de réduire les coûts pour les éditeurs, de renouer le lien commercial de proximité avec les diffuseurs et d'assurer une distribution de la presse conforme aux exigences de ponctualité et d'équité", écrit MLP. "Cette réorganisation n'est pas un saut dans l'inconnu. Son approche évolutive repose sur des faits vérifiables puisque ce modèle fonctionne, chaque jour, efficacement sur 50 % du territoire national", conclut la messagerie.

Déployé sur l'ensemble du territoire, un tel réseau serait mieux à même de s'adapter à un marché en baisse continue. Celui-ci, de surcroît, pourrait faire jouer les synergies avec la presse quotidienne et hebdomadaire régionales. D'ailleurs, selon les MLP, 11 dépôts indépendants travaillent d'ores et déjà avec la PQR. A l'arrivée, on aboutirait à un schéma directeur de 46 dépôts, à comparer aux 65 mandats existant à ce jour, proche de la cible de 63 mandats arrêtée en juillet 2012 par le Conseil supérieur des messageries de presse et mise en œuvre ces dernières années (cf. CP du 27/07/2012). En-deçà, estiment les MLP, il serait difficile de maintenir la qualité des prestations avec un nombre de diffuseurs rattachés à un dépôt dépassant les 480.

Concrètement, afin d'aider les candidats au rachat, la coopérative milite en faveur de la création d'une société d'investissement au capital de laquelle pourrait entrer un investisseur du type de Bpifrance afin d'aider les repreneurs en leur avançant l'argent nécessaire dans un premier temps. Ceux-ci auraient vocation, dans un deuxième temps, à se désengager au profit des dépositaires. Conscient que cette solution n'est pas non plus aisée à mettre en place, elle est pour autant "de bon sens" et à même de maintenir un réseau de "logisticiens de proximité".

En tout état de cause, les MLP veulent être parties prenantes à la solution qui sera retenue et que leur position soit prise en compte.

Les prochaines étapes

Quels que soient les axes de réforme qui seront in fine retenus, le plan de transformation défendu par Mme BENBUNAN devra nécessairement s'inscrire dans une perspective de moyen terme, à trois ou quatre ans. Celui-ci doit également s'articuler avec des échéances, de trésorerie, elles de très court terme. C'est ce qui a contraint Presstalis à retenir d'ici au 31 janvier prochain 37,1 millions d'euros sur les recettes dues aux éditeurs sur la période (cf. CP du 7/12/2017). Au-delà, les acteurs doivent trouver les moyens de financer une réforme qui s'annonce de grande ampleur, le chiffre de 200 millions d'euros est désormais cité. C'est dans ce contexte qu'est évoquée l'idée d'une contribution exceptionnelle, qui pourrait être de quelques centimes – 10 centimes ? -, sur chaque exemplaire vendu le temps nécessaire, variable en fonction des ventes en montants forts. Sous réserve qu'une telle option soit effectivement retenue, la question se posera d'en définir le périmètre d'application. Si elle devait toucher la filière dans son ensemble, elle devrait alors être mise en œuvre à tout le moins par le Conseil supérieur des messageries de presse.

Le financement du plan est une chose. Mais il est également nécessaire que la restructuration à venir intervienne dans un cadre à peu près stabilisé et que d'éventuels transferts de titres d'une messagerie à l'autre, en l'occurrence de Presstalis vers les MLP, ne fragilisent pas l'ensemble. On relèvera que, fin 2017, l'hebdomadaire "Valeurs Actuelles", qui avait il y a un an déposé son préavis à titre conservatoire, a décidé de transférer son titre aux MLP à l'issue de son préavis de 12 mois. Le prélèvement de 25 % représenterait environ 150 000 euros en incluant les hors-séries. En revanche, le mensuel "Mieux vivre votre argent", racheté par le groupe Valmonde à Altice média l'été dernier, demeurera, selon nos informations, distribué par Presstalis.

Un autre titre, "Marianne", a rejoint, en ce début d'année les MLP qu'il avait quittées en 2015. Mais ce transfert intervient dans un contexte particulier. Rappelons, en effet, que l'hebdomadaire qui avait été placé en redressement judiciaire en janvier 2017, a vu son plan de redressement par voie de continuation validé par le Tribunal de commerce de Paris en août dernier (cf. CP du 22/08/2017). Or, le contrat passé alors est fondé notamment sur une estimation de recettes que le prélèvement de 25 % décidé par la messagerie compromet. Pour autant, "Marianne" devra poursuivre le remboursement du solde de l'avance de trésorerie que la messagerie lui avait consentie, ce avant l'ouverture de la procédure collective. Initialement de 840 860 €, elle se monte désormais à 630 860 € après une première tranche remboursée en 2017.

Mais au-delà de ces deux titres, c'est la question d'un éventuel gel global des transferts qui est posé, comme cela avait été tenté en 2011. Rappelons qu'en effet, le secteur a déjà été confronté à une telle situation en 2011-2012. Dans un premier temps, le Conseil supérieur des messageries de presse (CSMP) avait adopté un dispositif de gel temporaire des transferts dans l'attente de la mise en place du dispositif de péréquation au profit des quotidiens (cf. CP du 23/12/2011). Mais l'Autorité de régulation de la distribution de la presse (ARDP) n'avait pas rendu exécutoire, en l'état, la mesure de gel, jugeant les modalités alors retenues "disproportionnées". Pour autant, l'ARDP avait fait valoir que dans des situations d'urgence, le CSMP pouvait être fondé à prendre des décisions "conservatoires, adéquates et proportionnées" en la matière (cf. CP du 12/01/2012). En fin de compte, le Conseil supérieur avait adopté une réforme de fond des durées de préavis à respecter en cas de transfert de titres ou de changement, pour un éditeur, de coopérative, réforme que l'ARDP avait rendu exécutoire (cf. CP des 22/02 et 19/03/2012). La question est à nouveau posée, dans le contexte si tendu que connaît la filière. Certains s'interrogent cependant sur la faisabilité d'un tel dispositif.

Alors que tous ces éléments ne sont encore que des pistes évoquées dont aucune pour l'heure n'a été officialisée, il est un point sur lequel pour l'heure rien ne transpire, c'est le rôle que l'Etat est prêt à jouer pour accompagner le secteur dans cette période qui s'annonce si difficile. Un seul élément est acquis, c'est la reconduction pour 2018 de l'aide à la distribution de la presse quotidienne nationale (que celle-ci reverse à Presstalis) à 18,9 millions d'euros, votée dans la loi de finances pour cette année. Au-delà, rien n'a été dévoilé. Plusieurs acteurs ont mentionné une attitude ferme de la part des pouvoirs publics qui estimeraient que la situation actuelle étant largement le fait des éditeurs, c'est à eux de l'assumer.

Pour autant, l'ampleur de la réforme, indispensable, pose la question de son accompagnement, d'une façon ou d'une autre. A tout le moins le temps de faire la jonction entre la période présente et la montée en puissance des mesures qui seront décidées. Quelques éditeurs estiment que, compromis pour compromis, il serait préférable d'aller jusqu'au dépôt de bilan afin de repartir sur des bases saines. C'est le cas de la Financière de Loisirs, que dirige M. Jean-Martial LEFRANC, et qui édite plusieurs magazines spécialisés. Celui-ci a déposé une requête en tierce opposition visant à obtenir la rétractation de l'ordonnance d'ouverture de la procédure de conciliation. L'audience devant le Tribunal de commerce de Paris est fixée, dans cette affaire, au 15 janvier prochain.

Correspondance de la Presse



Pour autant, il semble que la grande majorité des éditeurs soient convaincus de la nécessité de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter le scénario "catastrophe" d'un dépôt de bilan tant ils craignent les conséquences en cascade, avec des effets en chaînes potentiellement dévastateurs pour la filière de la presse dans son ensemble.

PRESSE: EN ROUTE VERS
LA PENSÉE UNIQUE!!!

Y'A PLUS QU'UN
JOURNAL??

OUI MAIS...

COULEUR
OU NOIR ET BLANC?

BLA BLA PRESSE



RUST